

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 JANVIER 2010

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour, de l'an deux mille dix, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :

René	Martineau	Maire
Léopold	Larouche	Conseiller (1)
Jean-Marc	Albert	Conseiller (3)
Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
Claude	Hardy	Conseiller (5)

ABSENTS :

Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

10-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

10-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, que le procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2009, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDES DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

Monsieur Yannick Lacroix demande au Conseil, suite à la rencontre de la municipalité de La Motte avec la Ville d'Amos en décembre dernier, le lendemain d'un incendie sur notre secteur, quand l'entente de service pour la protection des services incendies sera signée avec la municipalité de Rivière-Héva ?

Monsieur René Martineau, maire, l'informe que le but de la rencontre avec la Ville d'Amos concernait les tarifs de l'entente avec la Ville en tenant compte des équipements que le service d'incendie de Rivière-Héva/La Motte peut fournir lors d'entraide automatique.

Monsieur Yannick Lacroix félicite le Conseil pour les travaux concernant le changement de ponceau sur le chemin de la Baie l'été dernier. Il mentionne être

satisfait des délais et des travaux qui ont été effectués. Il demande également des informations sur la stabilisation des berges, subvention, loi et règlement.

Monsieur René Martineau l'informe que la seule subvention, connu par la Municipalité, est le Volet II de la MRC d'Abitibi, et qu'il doit venir consulter notre inspecteur municipal pour avoir les informations concernant les lois et règlements en vigueur.

INFORMATION AVEC DÉCISION

10-01-003

L'OUTIL DE TRAVAIL QUOTIDIEN DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT TRAVAILLANT SUR LE TERRITOIRE HARRICANA

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser l'achat d'une publicité, pour la Route du Terroir, de 1/16 de page pour une somme de cent soixante-neuf dollars (169 \$) à l'outil de travail quotidien du personnel enseignant travaillant sur le territoire Harricana.

ADOPTÉE

CAMPAGNE DE LETTRES FAVORISANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le Conseil fera parvenir une lettre au ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, l'invitant à favoriser la construction de logements sociaux en Abitibi-Témiscamingue.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE sur la dernière rencontre à la MRC d'Abitibi :

Le maire nous informe, que la prochaine rencontre aura lieu le 13 janvier prochain.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 14 décembre 2009 au 11 janvier 2010.

PROTECTION INCENDIE

10-01-004

ACHAT DE TÉLÉAVERTISSEUR

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser l'achat de 3 pagettes usagées aux coûts de mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (1 890 \$), auprès de Télébec Mobilité.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de décembre 2009.

10-01-005 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les comptes du mois de décembre 2009, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante mille trois cent deux dollars et seize sous. (40 302.16 \$)

ADOPTÉE

10-01-006 **AVIS DE MOTION RÈGEMENT # 179 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES**

Le conseiller, monsieur Jean-Marc Albert, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du règlement # 179 relatif aux taxes de services.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

10-01-007 **AVIS DE MOTION RÈGEMENT # 180 ABROGE ET REMPLACE LE RÈGLEMENT # 174, CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

Le conseiller, monsieur Claude Hardy, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du règlement # 180 abroge et remplace le règlement # 174, concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

10-01-008 **ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE 2010**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, d'adopter la politique salariale, qui entrera en vigueur au premier janvier, tel que présenté.

ADOPTÉE

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR DE COMPTE

Un vérificateur de compte a déjà été nommé en novembre dernier, par la résolution ayant pour numéro 09-11-132.

10-01-009 **AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PAIEMENT DES COMPTES AVANT APPROBATION POUR L'ANNÉE 2010**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser la directrice générale à payer avant l'approbation des comptes les items suivants :

- Bell mobilité (cellulaire)

- Contrat d'entretien ménager
- Contrat d'ouverture du vestiaire de la patinoire
- Contribution aux Assurances Collectives (cotisations des employés et de l'employeur)
- Contribution aux REER (cotisations des employés et de l'employeur)
- Frais de déplacements hebdomadaires
- Hydro-Québec
- Immatriculation des véhicules
- Petite caisse
- Remises aux gouvernements (cotisations des employés et de l'employeur)
- Rémunération
- Sonic
- Télébec
- Ville d'Amos (enfouissement au L.E.S.)

ADOPTÉE

10-01-010 **ENGAGEMENT D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, que madame Jeanne-d'Arc Deschamps soit engagée comme directrice générale par intérim pour la durée du congé de maternité de la directrice générale :

- que la semaine de travail sera de 35 heures et que son taux horaire soit établi selon la politique salariale tout en lui reconnaissant une année d'expérience;
- Qu'elle soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte, les chèques, les effets bancaires et tous les documents pertinents concernant les dossiers municipaux.

ADOPTÉE

10-01-011 **PRÊT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de reconduire le prêt de trois mille dollars (3 000 \$) au centre communautaire jusqu'au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE

10-01-012 **PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2010 DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION D'AMOS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2010 pour le pavillon St-Luc de La Motte, telles que présentées par l'Office municipal d'habitation d'Amos.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

10-01-013

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'ajourner la séance au 21 décembre à 17h00.

Il est 21h03.

ADOPTÉE

Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

10-01-151
10-01-159

10-01-152
10-01-160

10-01-153

Signé ce treizième jour de janvier
de l'an deux mille dix